

## **Commande publique : Accompagner les PME sur Chorus Pro**

Publié le 23 novembre 2018

Pour les PME, l'obligation de facturer les clients publics via le portail de facturation numérique Chorus Pro arrive au 1er janvier prochain (dans 2 mois seulement).

Pour s'y préparer, le MEDEF a proposé des sessions d'accompagnement. Pour les PME qui n'ont pas pu en profiter, l'AIFE (Agence pour l'Informatique Financière de l'Etat) propose plusieurs [Webinaires](#) par mois.

Un bon moyen pour s'informer et poser des questions précises sur la création d'un compte ou le dépôts de factures.

**Ces formations en ligne sont gratuites. Pour voir les dates et s'inscrire : [Webinaires Chorus Pro](#)**